

N°3 - 14 NOVEMBRE 2025

LES ACTUS

Vidéoprotection : les règles à respecter



L'usage de la vidéoprotection dans l'espace public obéit à un cadre strict. Le CDG29 vous rappelle les obligations essentielles et les réflexes à adopter pour un usage conforme et responsable.

Avant toute installation, la collectivité doit définir la finalité du dispositif de vidéoprotection.

Une autorisation préfectorale est obligatoire et seuls le maire, les adjoints titulaires du pouvoir de police et la police municipale peuvent accéder aux images. Les agents hors police municipale doivent être agréés. Depuis 2023, une déclaration de conformité à la CNIL est requise. Les personnes filmées doivent être informées par un affichage clair et visible. Celui-ci peut être complété par une information plus détaillée sur le site internet ou en mairie. Concernant les caméras dites « augmentées » (analyse d'images, détection d'objets ou de comportements), la CNIL appelle à la prudence. Ces dispositifs ne peuvent être utilisés qu'à des fins de statistiques anonymisées, dans le respect des libertés publiques.

Cybermois 2025 : protégez vos données !



Chaque mois d'octobre, le Cybermois rappelle l'importance d'adopter les bons réflexes numériques. En 2025, la sensibilisation commence dès l'école pour former les citoyens de demain.

Le Mois européen de la cybersécurité est une initiative portée par l'ENISA et pilotée en France par le site de cybermalveillance. Elle vise à promouvoir les bonnes pratiques face aux risques numériques, tant pour les particuliers que pour les collectivités.

Cette année, le Cybermois met l'accent sur la jeunesse : les enfants sont de plus en plus exposés aux menaces en ligne. Le livret « Le numérique, pas de panique ! », diffusé à tous les élèves de 9 à 12 ans, vise à leur transmettre les bons réflexes dès le plus jeune âge.

Retrouvez l'agenda des actions, les ressources pédagogiques et des conseils pratiques sur le site :

cybermalveillance.gouv.fr

LE FLASH INFO



Les rendez-vous de fin d'année de la protection des données

Les webinaires du service Protection des Données reprennent ! En 30 minutes, faites le point sur vos obligations et découvrez de bonnes pratiques autour du RGPD et de la cybersécurité. Parmi les thèmes abordés : vidéoprotection, IA, gestion de crise, conformité des sous-traitants... Des formats courts, accessibles à tous, pour renforcer la sécurité numérique au sein de vos collectivités. Inscrivez-vous dès maintenant sur le site du CDG29.

LE FOCUS



Partager sa géolocalisation : les bons réflexes pour protéger sa vie privée



Applications de messagerie, réseaux sociaux, fonctions GPS... La géolocalisation s'est banalisée, mais elle n'est pas sans risque. Voici les conseils de la CNIL pour rester maître de vos données.

Partager sa position en temps réel avec ses proches est devenu un geste courant. Que ce soit pour rassurer sa famille, faciliter un rendez-vous ou simplement par habitude, cette pratique soulève des enjeux majeurs en matière de vie privée.

Vos déplacements révèlent beaucoup : votre domicile, votre lieu de travail, vos habitudes, vos centres d'intérêt... voire des informations sensibles (lieux de culte, hôpital, associations, syndicats). Ces données, lorsqu'elles sont stockées ou diffusées par des applications, peuvent être exploitées à votre insu, parfois même de manière malveillante.

Pour éviter que la géolocalisation ne devienne une forme de surveillance quotidienne, la CNIL recommande quelques réflexes simples :

- Réfléchissez avant de partager : le partage doit être volontaire, limité dans le temps et réservé à des personnes de confiance.

- Choisissez des applications fiables : consultez leur politique de confidentialité et évitez celles qui revendent vos données.
- Activez le partage uniquement si nécessaire, pour un trajet ponctuel ou un accompagnement.
- Privilégiez les options temporaires, comme la fonction «Accompagnement» sur iOS, ou le mode « fantôme » sur certaines applications sociales.
- Contrôlez régulièrement les accès : vérifiez qui peut voir votre position et supprimez les autorisations inutiles.
- Nettoyez l'historique de vos positions stockées.

La géolocalisation reste un outil pratique, à condition de garder le contrôle. Restez attentif aux paramètres de vos appareils et protégez ce que vos déplacements disent de vous.